Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

cerfa N°14435*04

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

☐ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☑ Récépissé de DT/DICT conjointe

Destinataire

Dénomination : LID
Complément / Service :
Numéro / Voie : RUE DU DOCTEUR OPOIS
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 14780 LION SUR MER
Pays : France

N° consultation du téléservice : 20260629004647T
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : 260201
Personne à contacter (déclarant) : LID
Date de réception de la déclaration : 29 / 06 / 2026
Commune principale des travaux : Caen
Adresse des travaux prévus : 2 bd Maréchal Juin

Coordonnées de l'exploitant

Raison sociale : Mairie de Caen Voirie
Personne à contacter : DIDIER FAUTREL
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0426727706 Fax :

Éléments généraux de réponse

☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :

☑ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
☐ Il y a au moins un réseau / ouvrage concerné de catégorie *(voir liste des catégories au verso)* : EL TL ____ . Autres informations :

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :
☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : Tél. :
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☑ Plans joints :	Références :	Echelle(1) :	Date d'édition(1) :	Sensible :	Prof. règl. mini(1) :	Matériau réseau(1) :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.			___ / ___ / _____	☑	_____ cm	
			___ / ___ / _____	☐	_____ cm	

☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / _____ à ___ h ___
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / _____)
☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)
☐ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Prescriptions techniques relative aux travaux à proximité des ouvrages d'éclairages publics
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ○ possible ○ impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0800463879
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom :
Désignation du service : DT/DICT
Tél. : 0426727706

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : DELEGATION Operateur 3
Signature : Signature certifiée Sogelink
Date : 30 / 06 / 2026 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 2

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Service éclairage public de la Ville de Caen

Représentation des principaux éléments constituant les ouvrages

Supports

Support éclairage public

***Supports* classe de précision C**

Support éclairage public

Armoires et Postes HTA

A* = *Armoire*

P* = *Poste HTA*

Transformateurs sur le réseau HTA

Transformateurs

	Réseaux	Nature	Symbole
Géoréférencement classe de précision sur le troncon	Souterrain	Haute tension	HT Souterrain
		Basse tension	BT Souterrain
		Réseau abandonné	Souterrain abandonné
	Aérien	Basse tension aérien	BT Aérien
		Basse tension façade	BT en Façade
Pas de Géoréférencement Classe C	Souterrain + Aérien	HTA souterrain BT souterrain BT aérien BT Façade	EP (NR)

Classe de précision :

Classe A : inférieur ou égal à 0.50cm

Classe B : inférieur ou égal à 1.50cm

Classe C : supérieur à 1.50cm

Attention !

Conformément au fascicule 2 « Guide technique » de la réglementation « DT-DICT », pour réaliser des travaux en zone d'incertitude sur la position des ouvrages d'éclairage public de la Ville de Caen, il est nécessaire d'utiliser une technique manuelle non agressive, dite « technique douce ».

Service éclairage public de la Ville de Caen

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES RELATIVES AUX TRAVAUX A PROXIMITE DES OUVRAGES D'ECLAIRAGE PUBLIC

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES ET DE SECURITE

Les responsables de projet ou les entreprises intervenantes à proximité du réseau d'éclairage public exploité par la Ville de Caen doivent se conformer aux prescriptions suivantes :

Les réseaux d'éclairage public avec une tension supérieure à 50 V en courant alternatif sont considérés comme sensibles pour la sécurité et comme étant sous tension en permanence.

DEPARTS BT SOUS-TENSION EN PERMANENCE (24H/24)

ATTENTION ! Certains départs alimentés par des armoires BT sont sous-tension en permanence, pendant et en dehors des heures d'allumage.

CONDITIONS POUR DETERMINER SI LES TRAVAUX SONT SITUES A PROXIMITE D'OUVRAGES ELECTRIQUES

Les travaux sont considérés à proximité d'ouvrages électriques lorsque :

- Ils sont situés **à moins de 3 mètres de lignes électriques aériennes** de tension inférieure à 50 000 volts ;
- Ils sont situés **à moins de 1,5 mètre de lignes électriques souterraines**, quelle que soit la tension.

ATTENTION !:

Pour la détermination des distances entre les " travaux " et l'ouvrage électrique, il doit être tenu compte :

- **Des mouvements, déplacements, balancements, fouettements (notamment en cas de rupture éventuelle d'un organe) ;**
- **Des engins ou de chutes possibles des engins utilisés pour les travaux ;**
- **Des mouvements, mêmes accidentels, des charges manipulées et de leur encombrement ;**
- **Des mouvements, déplacements et balancements des câbles des lignes aériennes.**

Service éclairage public de la Ville de Caen

PRINCIPES DE PREVENTION DES TRAVAUX A PROXIMITE D'OUVRAGES ELECTRIQUES

Si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages électriques, comme précisé ci-dessus, vous devez respecter les prescriptions **des articles R 4534-107 à R 4534-130 du code du travail.**

CONSIGNATION / DECONSIGNATION

Dans une zone inférieure à 0,3 mètres, les travaux seront réalisés sous consignation selon les prescriptions du chapitre 7 de la norme NFC 18 510.

La consignation et la déconsignation des ouvrages d'éclairage public sont indépendantes de celles du réseau de distribution public d'énergie électrique.

Les demandes de consignation doivent être adressées à la Ville de Caen ainsi qu'à l'entreprise chargée de la maintenance, **dans un délai minimum de 8 jours avant la date d'intervention prévue**. **Elles doivent être réalisées au moyen du formulaire joint en annexe).**

La consignation physique des ouvrages est exclusivement réalisée par l'entreprise chargée de la maintenance par la Ville.

EN CAS DE DOMMAGES DES OUVRAGES OU DU RESEAU (MEME SUPERFICIEL)

La ville de Caen : 02 31 75 49 50

La police municipale : 02 31 07 17 17

Vous devez également établir un constat contradictoire avec la Ville de Caen, sur le même principe qu'un constat d'accident de la route.

N'OUBLIEZ PAS DE RENOUVELER VOTRE DICT

- Vous ne commencez pas vos travaux dans les trois mois suivant la consultation du téléservice
- Vous changez la nature et l'emplacement des travaux mentionnés dans votre DICT
- Vous interrompez vos travaux pendant plus de 3 mois
- Vous réalisez durant plus de 6 mois des travaux à proximité d'ouvrages sensibles pour la sécurité sans avoir planifié de réunions périodiques avec leurs exploitants dès le démarrage du chantier.

CAEN NORMANDIE

Demandeur de consignation

Entreprise:

Adresse :

Nom:

Tél :

e-mail :

Date :

Réf. :

Exploitant

Ville de CAEN
Service Eclairage Public
Tél: 02-31-75-49-50
e-mail: eclairage.public@caen.fr

Entreprise chargée de la maintenance

CITEOS
Tél : 02-31-34-00-34
email : caen@citeos.com

DEMANDE DE CONSIGNATION

(à faire parvenir conjointement à la Ville et à l'Entreprise chargée de maintenance)

Seule l'entreprise chargée de maintenance CITEOS est autorisée par la Ville à réaliser la consignation des ouvrages

La demande doit être transmise au minimum 8 jours avant l'intervention envisagée

Nom du chargé de travaux :

Nom de la rue et numéro:

Numéro de l'armoire :

Numéro du point lumineux :

Date et durée d'intervention :

Désignation de l'intervention:

Nom et signature du demandeur:

Joindre impérativement les habilitations des personnes concernées pour cette intervention

VISA Entreprise chargée de maintenance

Nom: Signature:

Date:

Observations:

VISA SERVICE ECLAIRAGE PUBLIC

Nom: Signature:

Date:

Observations: